



CONCESSIONS DE FORCES HYDRAULIQUES

**CONCLUES ENTRE
LA POLYNESIE FRANCAISE
ET LA SOCIETE MARAMA NUI**

**DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT
ET DE L'EXPLOITATION DE LA VALLEE**

MOYENNE PAPENOO

**RAPPORT DU DELEGATAIRE
DU SERVICE PUBLIC**

Année 2023

Sommaire

1 - SYNTHÈSE.....	3
1.1 Faits Marquants.....	4
1.2 Principaux indicateurs.....	6
1.3 Projets de développement.....	7
2 - PRÉSENTATION	8
2.1 Les moyens affectés à la concession	9
2.2 Le cadre juridique et contractuel.....	13
3 - OBLIGATION DE SERVICE A LA CLIENTÈLE.....	14
3.1 Tarif en vigueur.....	15
3.2 Production vendue et chiffre d'affaires correspondant.....	16
3.3 Bilan d'exploitation	19
4 - DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES	21
4.1 Principes de la comptabilité appropriée.....	22
4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique	25
4.3 Les comptes de la concession	28
5 - INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISÉS	32
5.1 Variation des immobilisations en concession	33
5.2 Situation des biens nécessaires à l'exploitation du service public	34
5.3 Suivi du programme contractuel d'investissements	35
5.4 Fonds de maintenance des conduites forcées	35
5.5 Dépenses de renouvellement.....	35
5.6 Dépenses de 1er établissement	38
5.7 Méthode relative aux charges calculées	39
5.8 Indemnités de fin de concession	45
6 - ENGAGEMENTS NÉCESSAIRES A LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC	46



1 - SYNTHESE

- 1.1 Faits Marquants
- 1.2 Principaux indicateurs
- 1.3 Projets de développement

1.1 Faits Marquants

Production hydroélectrique globale annuelle

Sur les huit premiers mois de l'année, et plus précisément jusqu'à la 37ème semaine, 2023 s'est présentée comme l'année avec la plus faible production hydroélectrique annuelle, cumulant jusqu'à 30% de retard par rapport au prévisionnel statistique.

Ce sont les 15 dernières semaines de l'année, et notamment les deux derniers mois, qui ont permis de rattraper le retard de production annuelle, pour atteindre une production hydroélectrique inférieure de moins de 2% par rapport au prévisionnel statistique.

Le mois de décembre 2023 a ainsi fait l'objet de plusieurs records pour Marama Nui :

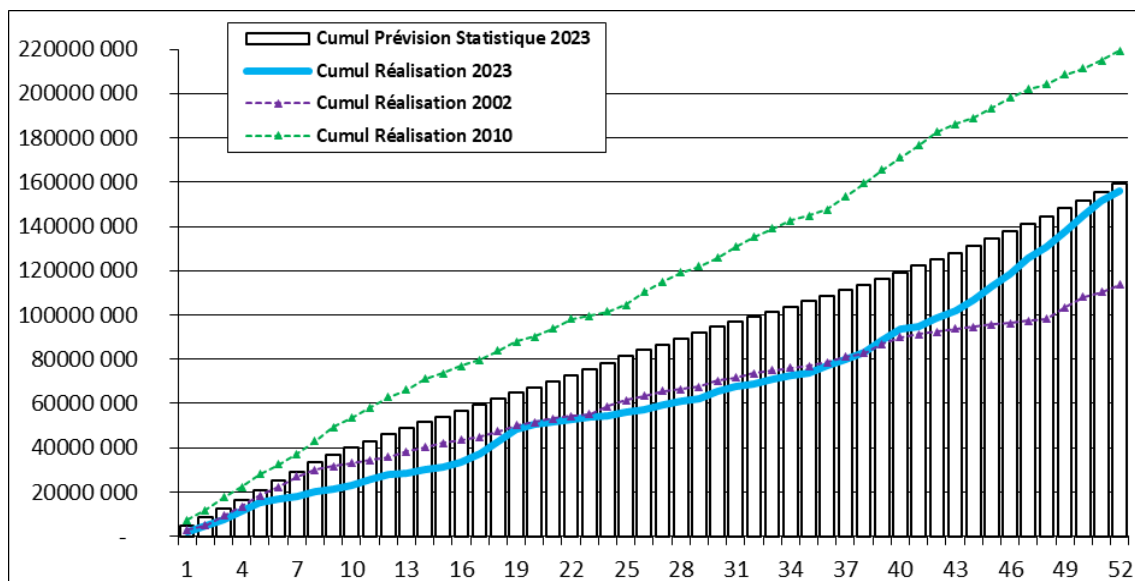
- Record mensuel en décembre 2023 avec 27,297 GWhs ;
- Record hebdomadaire au cours de la semaine du 4 décembre 2023 avec 7,256 GWhs ;
- Record journalier du 13 décembre 2023 avec 1,121 GWh.

Ces performances sont le résultat cumulé :

- De la pluviométrie exceptionnelle des mois de novembre et décembre, condition sine qua non ;
- Ainsi que du savoir-faire et de la forte implication des équipes à maintenir un parc disponible et optimisé grâce aux maintenances, aux réhabilitations et aux renouvellements des ouvrages et installations ;
- Mais aussi la mise en service de Putu Uira qui permet d'écouler plus d'hydroélectricité la nuit et le week-end ;
- Et enfin la souplesse du fonctionnement de la centrale de Punaruu au gasoil (versus fuel) qui améliore la complémentarité entre le thermique et les énergies renouvelables.

La production hydroélectrique annuelle a permis d'éviter l'importation et la consommation de plus de 37 000 m3 de gasoil et ainsi l'émission de près de 151 000 T de CO2.

Elle a également limité la hausse du prix de l'électricité due à la hausse mondiale des carburants.



Rapport avec l'Autorité Concédante

En vue de la mise à jour des Comptes d'Exploitation Prévisionnel (CEP) des concessions de Marama Nui, une méthode et un planning ont été actés entre le Pays et l'entreprise.

Les étapes consistent pour chaque concession à définir les éléments suivants :

- L'état de restitution des biens en fin de concession ;
- Le programme de réhabilitation des barrages (coût et planning) ;
- Le programme de renouvellement et de gros entretien jusqu'à la fin de la concession (coût et planning) ;
- La mise à jour éventuelle du fonds de maintenance des conduites forcées ;
- Les hypothèses de construction du Compte d'Exploitation Prévisionnel.

Les premières concessions travaillées depuis 2021 sont celles de Vaite, Vaihiria et Tita'aviri, dont les termes sont à 2035 et 2040.

La revue de l'ensemble des concessions est prévue avant fin 2024.

Fiabilité du réseau de transport

Depuis le 1er juillet 2020, la TEP a repris l'exploitation de son réseau de transport.

Plusieurs incidents sont survenus depuis cette reprise avec des durées de remise en état et en exploitation supérieures à ce qui était constaté précédemment.

En 2023, 2 black-out d'origine transport (l'un total sur l'île de Tahiti, l'autre partiel), 2 indisponibilités pour maintenance de lignes de transport et 2 défauts sur le réseau de transport ont entraîné des pertes de production hydroélectrique évaluées à plus de 8 Millions de Francs (ce montant était évalué à près de 4 Millions de Francs pour 2022).

Marama Nui n'étant à ce jour pas indemnisée de ces pertes de production, il faudra veiller dans les années à venir à mettre en place des contrats de raccordement au réseau de transport permettant de garantir à Marama Nui l'écoulement total de sa production.

Le réseau de transport n'ayant pas été renouvelé sur les trois boucles 20 kV du Sud, la fiabilité du service reste fragilisée dans la zone Sud de l'île et pourrait entraîner des difficultés d'écoulement d'énergie hydroélectrique dans un très proche futur.

Potentiellement, près d'un tiers des ventes d'énergie de la Société est subordonné à la disponibilité de ces boucles.

1.2 Principaux indicateurs

			Moyenne Papenoo	
			2023	2022
Techniques	Disponibilité des ouvrages		97,96%	99,71%
	Production sortie Transfo.			
	- exercice	kWh	23 647 710	31 746 950
	- moyenne historique	kWh	24 745 064	24 788 958
	Production vendue			
	- exercice	kWh	22 673 323	30 666 565
	- rendement		95,9%	96,6%
	- contractuelle	kWh	23 331 031	23 331 031
Financiers	Chiffre d'Affaires Net Energie	k XPF	331 182	360 797
	Ecart sur prévisionnel (Art16.2)			
	- valeur du fonds au 31 décembre	k XPF	114 445	120 137
	- variation de l'exercice	k XPF	-5 692	67 588
	Patrimoine Immobilier	k XPF	3 904 582	3 899 524
	Travaux réalisés			
	- Dépenses de renouvellement	k XPF	286	0
	- Dépenses d'améliorant	k XPF	4 772	0
	Besoin de renouvellement	k XPF	2 176 414	2 074 400
	Fonds de maintenance des conduites forcées			
	- valeur du fonds au 31 décembre	k XPF	496 930	479 524
	- Variation sur l'exercice	k XPF	17 406	17 406
	Indemnité prévisionnelle de fin de concession	k XPF	1 649 786	1 803 302
Développement durable	Environnement			
	- économie de caburant	m3	5 620	7 545
	- réduction de CO2	T	22 863	30 693

1.3 Projets de développement

Barrage Côte 95

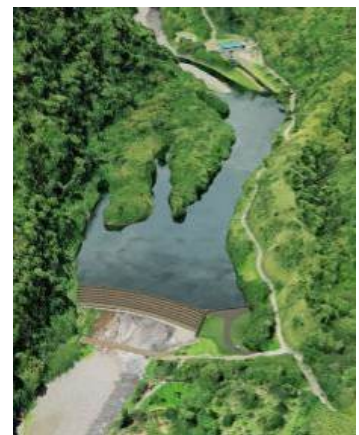
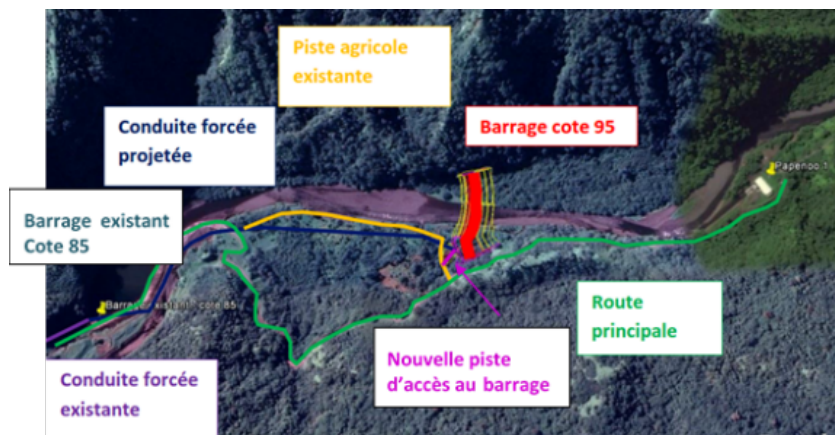
Les chiffres clés actualisés du projet de type Hydromax de nouveau barrage à la côte 95 m, destiné à remplacer l'actuel barrage situé à la côte 85 m sont les suivants :

- Coût d'investissement : 2,38 Milliards de Francs HT dont les $\frac{3}{4}$ en dépenses locales ;
- Productible prévisionnel : +4,5 GWh/an soit plus de 1000 m³ de gasoil non consommés et 4300 T CO₂ évités par an ;
- Consommation électrique de 1250 foyers.

Pour mémoire, le projet a reçu à ce jour toutes les autorisations administratives et techniques nécessaires (avis favorable sans réserve du commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique, avis favorable sur l'instruction de l'Etude d'Impact Environnemental par le Service de l'Energie et la Direction de l'Environnement, avis réservé de la Commune de Hitiaa O Te Ra, avis favorable pour les Autorisations d'Occupation Temporaire des parcelles du Pays et du domaine public fluvial impactés avec exonération des redevances).

Il reste à ce jour à finaliser l'avenant à la concession, lequel permettra d'obtenir l'avis définitif de la Commission des Forces Hydrauliques.

Au cours du second semestre 2023, Marama Nui a présenté le projet au Fonds de Transition Energétique piloté par l'Etat et ce afin de se voir attribuer une subvention de financement. Toutefois, après instruction, notre projet n'a pas été retenu par la Commission.



2 - PRESENTATION

2.1 Les moyens affectés à la concession

2.2 Le cadre juridique et contractuel

2.2.1 La convention de concession

2.2.2 Les autres contrats

2.1 Les moyens affectés à la concession

Les moyens humains dédiés à l'hydroélectricité sont communs aux 5 vallées en concession, et organisés autour de la société MARAMA NUI, délégataire du service public.

L'effectif opérationnel dédié à la production hydroélectrique est de 29 salariés.

Les supports administratifs (personnel, comptabilité, gestion, communication, QSE, achats, etc.) sont communs à l'ensemble des entités du Pôle Energie du Groupe Engie en Polynésie française.



MARAMA NUI, la référence polynésienne de l'hydroélectricité

MARAMA NUI est une société anonyme polynésienne créée en 1980, et pionnière en matière de développements hydroélectriques.

Son actionnariat est détenu à 56,36 % par la S.A. ELECTRICITE DE TAHITI, et à 35,38 % par la collectivité de Polynésie française, le reste étant détenu par 600 petits porteurs environ dont une grande partie est composée d'ayant-droit des vallées accueillant les ouvrages de l'entreprise. Cette participation au capital de la société permet aux riverains d'être associés au développement économique de leurs territoires. La participation de la Polynésie française permet, plus largement, de faire bénéficier financièrement la collectivité des performances de l'entreprise, outre le bénéfice induit par les économies de carburant et la maîtrise des émissions.

MARAMA NUI produit en moyenne 85% de toute l'électricité d'origine renouvelable de Polynésie française. Ces performances permettent à la Polynésie française de disposer d'un mix électrique composé de 30 à 35% d'énergies renouvelables ces dernières années, ce qui la place en tête des collectivités d'outre-mer françaises dans ce secteur.

L'activité de MARAMA NUI est localisée dans les parties Sud et Est de Tahiti Nui.

Son siège social est situé à Taravao, et elle dispose de 6 concessions de forces hydrauliques :

- Vaihiria (1985), commune de Mataiea – Teva I Uta ;
- Vaite (1985), commune de Papeari – Teva I Uta ;
- Fa'atauti'a (1985), commune de Hitia'a – Hitia'a O Te Ra ;
- Tita'aviri (1988), commune de Papeari – Teva I Uta ;
- Haute Papeno'o (1989), commune de Papeno'o – Hitia'a O Te Ra ;
- Moyenne Papeno'o (1995), commune de Papeno'o – Hitia'a O Te Ra.



Après presque 20 ans de pause dans les développements hydroélectriques, voulue par la puissance publique (charte de l'énergie de 1998), MARAMA NUI a inauguré en 2017 et 2018 de nouvelles capacités de production, avec ses projets Hydromax 1 de Tita'aviri 1, Papeno'o 1 et Papeno'o 2 Maroto. L'ensemble de ces projets, convenus avec l'autorité concédante, permet de produire 2,55 GWh supplémentaires d'électricité d'origine hydraulique et d'améliorer ainsi la part d'énergies vertes dans le mix énergétique polynésien.

A ce jour MARAMA NUI exploite 16 barrages, dont le Lac Vaihiria, 28 captages au fil de l'eau, et 23 turbines, répartis sur 5 vallées de Tahiti Nui, pour une puissance installée totale de 47,6 MW.



Une énergie propre et locale

La production électrique de MARAMA NUI, qui se monte à 160 GWhs par an en moyenne (sur les dix dernières années), avec un record à 217 GWhs en 2010, est exclusivement issue des énergies renouvelables, produites dans les vallées de Tahiti. Elle contribue ainsi chaque année à éviter l'importation d'environ 38.000 m³ de gazole, et réduit ainsi les émissions dans l'atmosphère d'environ 155.000 tonnes de CO₂ et autres gaz à effet de serre.

Les techniques d'exploitation de MARAMA NUI sont améliorées d'année en année, et permettent un respect optimal des vallées.

Les ouvrages de retenue et de production sont intégrés à l'environnement, ils permettent le respect de la biodiversité des rivières, avec l'aménagement de passes à poisson, et la maîtrise des curages des retenues qui font qu'aujourd'hui, la qualité des eaux des rivières n'est pas impactée par son activité, et que leurs cours sont peuplés d'anguilles, de poissons et de chevrettes.

MARAMA NUI poursuit sa démarche de suivi de la biodiversité dans les rivières qu'elle exploite. Elle fait en sorte de garantir la continuité écologique de ses installations.

De plus, elle est aujourd'hui dans une dynamique de communication dans les écoles du territoire.

Les installations hydroélectriques sont à présent des vitrines des énergies renouvelables en milieu insulaire. Elles accueillent chaque année des dizaines de groupes scolaires, qui peuvent ainsi s'initier à la production électrique, à la transition énergétique et à la préservation de l'environnement.



MARAMA NUI est un investisseur de premier plan, au niveau Polynésien

Elle s'est notamment engagée, depuis 2007, dans un programme de confortement de ses ouvrages de retenue, en vue de garantir leur pérennité et leur solidité.

Le coût de programme se monte à près de 5,3 milliards de francs, il devrait s'achever en 2030/2035 avec des réalisations annuelles, entièrement locales pouvant atteindre 200 millions de francs.

Système d'information et moyens matériels

MARAMA NUI dispose de moyens techniques optimum, avec notamment des moyens de télécommunication techniques et vocaux entre le centre technique de Taravao et l'ensemble des vallées et des sites hydroélectriques (faisceaux hertziens, fibres optiques, réseaux cuivre, terminaux satellitaires, réseau VHF) :

- Un système d'information avancé, incluant GMAO, logiciel de conduite Vaimana, modèles de prévisions de pluviométrie et de production ;
- Deux bunkers anticycloniques abritant les serveurs informatiques et les terminaux de conduite au standard data center ;
- Un ensemble d'outillages spécialisés (robot d'inspection et de réparation de conduite forcée, pelle araignée).

Au travers du rattachement de MARAMA NUI au Groupe Engie, les concessions de MARAMA NUI bénéficient directement des moyens communs à l'ensemble des entités du Pôle Energie.



2.2 Le cadre juridique et contractuel

2.2.1 La convention de concession

La concession de forces hydrauliques de la Moyenne Papeno'o a été confiée par la Polynésie française à MARAMA NUI, par une convention du 11 août 1995 pour une durée initiale de 45,5 ans, devant prendre fin le 31 décembre 2040.

Un premier avenant, en date du 19 janvier 1998, a prolongé de 10 ans la durée de la concession (portée au 31 décembre 2050), et instauré une formule procédant à la baisse du tarif du kWh sur les 3 années à suivre.

Un second avenant, en date du 29 décembre 2015, a introduit un prix de vente du kWh hydroélectrique spécifique à chaque concession, introduit une formule d'actualisation et de partage des rendements, instauré une nouvelle méthode d'amortissement des biens de la concession, avec mise en place d'une indemnité de fin de concession sur la valeur nette comptable, et mis en place un fonds de maintenance des conduites forcées.

La concession de la Moyenne Papeno'o comprend notamment 1 centrale, dénommée « Papeno'o 0 », et une retenue principale.

2.2.2 Les autres contrats liés à la délégation de service public

- Contrat de fourniture d'hydroélectricité avec EDT
- Accord de puissance garantie hydroélectrique avec EDT
- Convention de gestion déléguée avec EDT
- Contrat de conduite du parc hydroélectrique par EDT

Ces contrats sont détaillés au chapitre 6 « Engagements nécessaires à la continuité du service public ».

3 - OBLIGATION DE SERVICE A LA CLIENTELE

- 3.1 Tarif en vigueur
- 3.2 Production vendue et chiffre d'affaires correspondant
 - 3.2.1 Pluviométrie
 - 3.2.2 Disponibilité des ouvrages
 - 3.2.3 Production brute d'hydroélectricité
 - 3.2.4 Production vendue
 - 3.2.5 Chiffre d'affaires
- 3.3 Bilan d'exploitation
 - 3.3.1 Incidents majeurs
 - 3.3.2 Actions sécurité Environnement

3.1 Tarif en vigueur

Le tarif est fixé par arrêté en conseil des ministres.

Date	Texte	Tarifs
22/01/1985	Arrêté n° 46 CM	De 13,00 F à 27,39 F / kWh selon la tranche (NB : tarifs de distribution sur la Côte Est)
29/08/1991	Arrêté n° 927 CM	13,00 F / kWh
08/01/1992	Arrêté n° 24 CM	13,25 F / kWh
29/04/1992	Arrêté n° 494 CM	13,25 F / kWh
15/06/1993	Arrêté n° 493 CM	13,25 F / kWh
30/05/1994	Arrêté n° 535 CM	13,25 F / kWh
21/07/1997	Arrêté n° 721 CM	12,25 F / kWh
14/05/1998	Arrêté n° 681 CM	12,18 F / kWh
18/05/1999	Arrêté n° 741 CM	12,06 F / kWh
31/12/1999	Arrêté n° 1993 CM	12,06 F / kWh (9,90 + 2,16 au titre de la puissance garantie)
25/06/2009	Arrêté n° 901 CM	12,06 F / kWh
25/02/2016	Arrêté n° 201 CM	14,34 F / kWh (tarif spécifique à la concession de la Moyenne Papenoo)

Bien que cela soit prévu au cahier des charges de la concession, aucune des actualisations tarifaires contractuellement dues n'a fait l'objet depuis le 25 février 2016 d'un arrêté du conseil des ministres.

Dans ses ventes à EDT, MARAMA NUI applique néanmoins les tarifs découlant de ces conventions, déduction faite d'une partie de la rémunération initialement affectée au paiement d'un impôt foncier dont elle n'est finalement pas redevable. Les tarifs appliqués en pratique sont donc inférieurs aux tarifs publiés ci-dessus. Par souci de transparence et de précision, une mise en cohérence de la formule et des tarifs réglementaires publiés est sollicitée depuis plusieurs années par notre société.

Si pour sa part, l'entreprise a bien facturé son énergie au prix « publié » elle a comptabilisé des « avoirs à établir » de sorte à ce que son chiffre d'affaires, corresponde aux produits qui lui sont contractuellement dus à savoir :

Date	Evènements	Variations		Tarif
		Actualisation	Autres	
12/2015	Avenant 3			14,34
	Restitution taxe foncière		-0,57	13,77
01/03/2016	Actualisation	0,00		13,77
01/03/2017	Actualisation	0,03		13,80
01/09/2017	Refacturation pertes de transport		-0,40	13,40
01/03/2018	Actualisation	0,05		13,45
01/03/2019	Actualisation	-0,02		13,43
01/08/2019	Prise en charge des pertes de transport		0,40	13,83
01/03/2020	Actualisation	0,02		13,85
01/03/2021	Actualisation	0,07		13,92
01/03/2022	Actualisation	0,06		13,98
01/03/2023	Actualisation	0,43		14,41
Total		0,64	-0,57	

Au 31 décembre 2023, le montant de ces avoirs s'élève en cumul à 87.746.000 F CFP pour la Moyenne Papenoo.

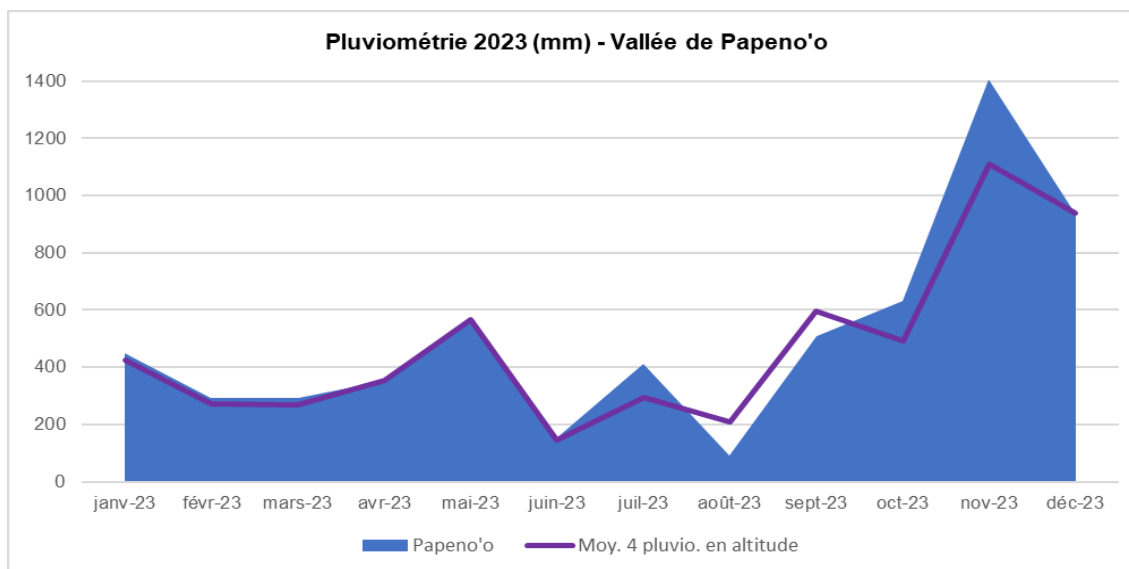
Il est à noter que le prix de vente de l'hydroélectricité intègre 0,40F/kWh correspondant aux pertes de transport.

3.2 Production vendue et chiffre d'affaires correspondant

3.2.1 Pluviométrie

En 2023, la pluviométrie en altitude de la vallée de Papeno'o a été de 6091 mm. Elle est inférieure de 19,1% à la pluviométrie de la vallée de 2022 et supérieure de 3,7% à la moyenne de pluviométrie de 2023 toutes vallées cumulées.

Seuls les mois de mai et de septembre à décembre ont fait l'objet d'une pluviométrie permettant une production hydroélectrique supérieure au prévisionnel mensuel.



3.2.2 Disponibilité des ouvrages

En 2023, la disponibilité annuelle sur arrêts automatiques de l'ensemble du parc des turbines de la concession de Moyenne Papeno'o a été bonne, avec un taux de disponibilité de 97,96% correspondant à moins de 15 jours d'indisponibilité.

Entre 2022 et 2023, le nombre de déclenchements est passé de 3 à 1. D'origine mécanique, le seul déclenchement de l'année a concerné un dysfonctionnement du palier avant de l'alternateur et a nécessité le remplacement d'une partie de celui-ci.

	Nb. déclenchements (arrêts automatiques)	Taux disponibilité
Papeno'o OT1	1	95,92%
Papeno'o OT2	0	100,00%
Concession de Moyenne Papeno'o	1	97,96%
Total Marama Nui	31	99,52%

En outre, le parc des turbines de la concession de Moyenne Papeno'o a été indisponible environ 12 jours pour diverses interventions programmées.

3.2.3 Production brute d'hydroélectricité (en kWh)

La production brute (à savoir en sortie transformateur) de chaque ouvrage est comptabilisée depuis la mise en exploitation sur une année calendaire : 1998 pour Papenoo 0.

En 2023, avec 23,65 GWhs, la production totale de la concession de Moyenne Papeno'o a été inférieure de 4% à la moyenne de l'énergie produite depuis 1998 (24,75 GWhs).

	PAPENOO MOYEN
1981	
1982	
1983	
1984	
1985	
1986	
1987	
1988	
1989	
1990	
1991	
1992	
1993	
1994	
1995	
1996	
1997	
1998	30 388 133
1999	16 351 826
2000	26 312 303
2001	23 764 414
2002	16 990 783
2003	19 203 101
2004	23 729 271
2005	21 987 340
2006	20 900 575
2007	27 702 030
2008	23 483 997
2009	21 692 735
2010	36 333 695
2011	29 591 368
2012	25 975 885
2013	23 158 011
2014	25 512 907
2015	23 990 294
2016	28 729 673
2017	27 046 653
2018	24 646 550
2019	22 918 800
2020	25 394 740
2021	22 171 910
2022	31 746 950
2023	23 647 710
moy réelle à 2023	24 745 064
Ecart / Moyenne	-4%

3.2.4 Production « vendue »

En raison de la consommation des auxiliaires des centrales, la production vendue sur l'exercice s'élève à **22 673 323 kWh**.

	Janv - Fév	Mars - Juillet	Août - Déc	2023
Production brute (sortie transfo.)				23 647 710 kWh
- Consommation des auxiliaires				-156 350 kWh
Production nette des consommations des auxiliaires	3 219 140 kWh	6 783 300 kWh	13 488 920 kWh	23 491 360 kWh
Pertes transport supportées MN	-95 507 kWh	-235 691 kWh	-486 839 kWh	-818 037 kWh
Production nette vendue	3 123 633 kWh	6 547 609 kWh	13 002 081 kWh	22 673 323 kWh

3.2.5 Chiffre d'affaires

3.2.5.1 Pertes de transport

Les pertes de transport qui selon le code de l'énergie devraient être supportées par le concessionnaire de transport (TEP) le sont toujours par Marama Nui même si ces dernières sont forfaitairement répercutées dans les tarifs.

Elles sont mesurées globalement sur le réseau de transport et réparties par concession marama nui au prorata du nombre de kWh injectés.

Ces dernières sont en augmentation

	2019	2020	2021	2022	2023
Pertes transport supportées MN (kwh) - Moyenne Papenoo	631 716	734 203	672 496	935 865	818 037

Avec l'arrivée d'autres producteurs sur le réseau de transport sur 2024 à savoir la mise en service de deux fermes solaires dans le cadre de l'appel d'offre lancé par la Polynésie, il sera impossible d'identifier l'origine des pertes

Elles devraient augmenter significativement avec la mise en service de la boucle Nord

3.2.5.2 Chiffre d'affaires

Par application du tarif contractuellement dû aux volumes vendus, traitement des écarts de volume avec la production contractuelle, et prise en charge des pertes de transport le chiffre d'affaires ressort à **331 181 505 XPF**.

	Janv - Fév	Mars - Juillet	Août - Déc	2023
Production brute (sortie transfo.)				23 647 710 kWh
- Consommation des auxiliaires				-156 350 kWh
Production nette des consommations des auxiliaires	3 219 140 kWh	6 783 300 kWh	13 488 920 kWh	23 491 360 kWh
Pertes transport supportées MN	-95 507 kWh	-235 691 kWh	-486 839 kWh	-818 037 kWh
Production nette vendue	3 123 633 kWh	6 547 609 kWh	13 002 081 kWh	22 673 323 kWh
Production contractuelle (art 16-2)	5 106 926 kWh	8 847 315 kWh	9 376 790 kWh	23 331 031 kWh
Ecart	-1 983 293 kWh	-2 299 706 kWh	3 625 291 kWh	-657 708 kWh
Dont 66% porté en cpt courant du concédant	-1 308 973 kWh	-1 517 806 kWh	2 392 692 kWh	-434 087 kWh
Ventes Hydro à EDT	43 668 389 XPF	94 351 045 XPF	187 359 987 XPF	325 379 421 XPF
- Refacturation consommation des auxiliaires (à TEP)				109 744 XPF
- Indemnisation suite indisponibilité du réseau de transport (à TEP)				
Chiffre affaires énergie				325 489 165 XPF
Ecart sur prévisionnel (Art.16.2)				5 692 340 XPF
Chiffre affaires Net énergie				331 181 505 XPF

3.3 Bilan d'exploitation

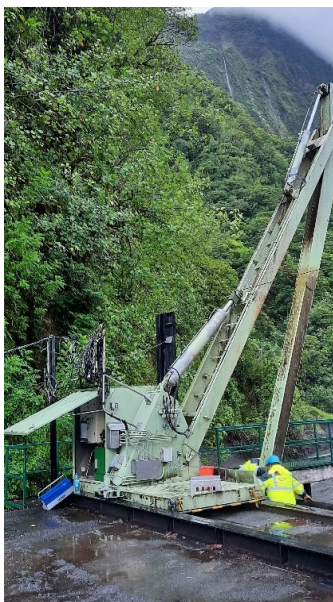
3.3.1 Incidents majeurs

Accident du travail :

Aucun accident du travail ni autre incident majeur n'est survenu en 2023 dans la concession de Moyenne Papeno'o.

3.3.2 Réalisations de l'année

- Plusieurs interventions correctives sur le dégrilleur du barrage, lequel ne fait toujours pas l'objet d'un renouvellement intégral dans l'attente du projet Cote 95 :



- Mise en place d'un portique de gabarit de part et d'autre du pont Côte 45 pour cadrer et sécuriser (vitesse, distance, hauteur, poids et priorité) les circulations sur le pont :



- Détection de la petite fourmi de feu en intérieur et en extérieur de la centrale Papeno'o 0 et traitement ciblé :



4 - DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

4.1 Principe de la comptabilité appropriée

- 4.1.1 La séparation des activités
- 4.1.2 La séparation des services délégués
- 4.1.3 Le principe du coût réel constaté
- 4.1.4 Le principe de la prééminence de l'imputation directe
- 4.1.5 La non-compensation des produits et des charges dans la présentation de l'information financière
- 4.1.6 La justification du périmètre de charges
- 4.1.7 La permanence des méthodes
- 4.1.8 Le principe de détermination des charges économiques calculées
- 4.1.9 Les opérations effectuées avec les parties liées
- 4.1.10 L'identification des contrats à long terme
- 4.1.11 Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées
- 4.1.12 Objectivation de la marge du délégataire par concession et activité
- 4.1.13 Principe d'ajustement du revenu prévisionnel sur le revenu réalisé
- 4.1.14 Ajustement suite à une remise en cause par l'autorité concédante des coûts présentés

4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique

4.3 Les comptes de la concession



La comptabilité appropriée a été mise en place par arrêté 2100 CM du 17 décembre 2015 et s'applique à toute personne physique ou morale titulaire d'une délégation de service public du secteur de l'énergie en Polynésie française avec un effet rétroactif sur les comptes de 2015.

Les comptes y sont présentés par type de dépenses (vente, maintenance, conduite et fonctionnement...).

4.1 Principes de la comptabilité appropriée

4.1.1 – La séparation des activités

MARAMA NUI possède une seule activité, celle de la fourniture d'hydroélectricité.

4.1.2 – La séparation des services délégués

Un compte de résultat et un bilan spécifique sont présentés pour chaque concession de MARAMA NUI. Comptablement, les dépenses engagées au bénéfice d'une concession y sont toujours directement affectées.

4.1.3 – Le principe du coût réel constaté

Certaines dépenses comme la main d'œuvre, non directement affectables, font l'objet d'une répartition en fonction des temps passés telle que pratiquée pour l'exploitation déléguée MN/EDT.

4.1.4 – La prééminence de l'imputation directe

Dans la mesure du possible, toutes les commandes spécifiques à des concessions sont en imputation directe. Certains postes non imputables directement font l'objet d'une répartition notamment la prestation déléguée, etc...

4.1.5 – La non-compensation des produits et des charges

Les lignes de produit sont identifiées dans le compte de résultat à l'exception des postes suivants :

MOYENNE PAPENOO		Montant Compte de résultat	Détail produits	Détail charges
Maintenance - Conduite exploitation	Achats et charges externes	-75 764 275	0	-75 764 275
Maintenance - Conduite exploitation	Autres produits et charges	-28 316	383 103	-411 419
Maintenance - Conduite exploitation	Provisions sur stocks et créances	-579 603	117 799	-697 402
Maintenance - Conduite exploitation	Provisions pour risques et charges	0	0	0
Maintenance - Conduite exploitation	Exceptionnel	-48 611	4 933 715	-4 982 326
Impôts et Taxes	Provisions pour risques et charges	6 114 796	6 114 796	0
Financier	Autres produits et charges financières	-178 646	69 537	-248 183
TOTAL		-70 484 654	11 618 950	-82 103 604

4.1.6 – La justification du périmètre de charges

Non applicable car MARAMA NUI possède une seule activité, la production d'hydroélectricité.

4.1.7 – La permanence des méthodes

Imputation directe des créances clients :

A noter que les créances clients qui étaient comptabilisées par concession au moyen d'une clef de répartition, sont maintenant imputées directement sur la concession auxquelles elles se rapportent.

4.1.8 – Le principe de détermination des charges économiquement calculées

Le concessionnaire a mis en place sur 2017 une méthode de comptabilisation « susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités » de la concession :

- elle répond aux exigences de retraitement de la « comptabilité appropriée » ;
- elle consiste à « amortir » sur la durée résiduelle de la concession à la fois la valeur non amortie des biens gérés et de « provisionner » sur la même durée ses coûts prévisionnels de renouvellement ;
- elle permet pour un patrimoine géré constant, d'avoir une charge globale d'amortissement constante sur toute la durée de la concession.

4.1.9 - Les opérations effectuées avec les parties liées

Une entreprise est considérée comme liée à une autre lorsqu'elle est susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

EDT

Libellé	Description	Moyenne Papenoo
Achat de l'hydroélectricité.	EDT achète de l'hydroélectricité à MN au prix de 12,06 XPF/kwh jusqu'au 1er mars 2016, puis les tarifs par vallées ont été actualisés. Au 31/12/23, les tarifs par vallées s'élèvent à 10,21 XPF pour Vaihiria, 12,71 XPF pour la Vaite, 13,84 XPF pour Titaaviri, 10,27 XPF pour Faatautia, 14,12 XPF pour la haute PPNOO et 14,41 XPF pour la moyenne PPNOO.	325 379 421
Exploitation déléguée: prestations d'exploitation	Une convention d'exploitant déléguée a été conclue entre EDT et Marama Nui le 1er août 2006, donnant lieu à une facturation annuelle forfaitaire des prestations. Un premier avenant a été signé le 23 juin 2011 indiquant une refacturation des prestations au franc le franc sur la base des charges supportées par EDT. En date du 24 septembre 2019, un avenant 2 a été conclu donnant lieu à l'application d'une marge de 2% sur les charges refacturées par EDT, avec effet rétroactif au 1er janvier 2018.	40 605 197
Exploitation déléguée: IDR ancien salarié	En cas de départ en retraite d'un ancien salarié de MARAMA NUI, les indemnités versées par EDT seront refacturées à MARAMA NUI au prorata du temps passé dans chaque société; en contrepartie de cet engagement, MARAMA NUI conservera à son bilan les indemnités de départ en retraite comptabilisées par elle même jusqu'à la prise d'effet de ce contrat.	1 996 379
Travaux modernisation	Dans le cadre de la convention de gestion déléguée (article 11.1), EDT prévoit de refacturer les travaux de modernisation des infrastructures à Marama Nui. Un taux de marge est alors appliqué, de 10% pour les travaux sous-traités et de 15% pour les travaux réalisés par EDT.	1 013 120
Dispatching	Contrat de prestations techniques d'aide à la conduite entre MNui et EDT. L'aide à la conduite du réseau de distribution du SECOSUD intègre des activités de contrôle des flux depuis le réseau de transport, de respect des capacités nominale des ouvrages et de proposition d'adaptation du schéma du réseau aux diverses contraintes de continuité de service aux utilisateurs du réseau de distribution.	1 693 891
Convention administrative	EDT refacture à l'ensemble de ses filiales des prestations administratives déterminées par un prorata. Sur l'exercice la prestation administrative inclus l'assistance informatique.	7 358 406

Autres parties liées

Libellé	Description	Moyenne Papenoo
Polydiesel	Travaux sous-traités : production	71 960

Les montants sont présentés hors TVA sociale

4.1.10 - L'identification des contrats à long terme

Cf. chapitre 6. ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC

4.1.11 - Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées

La notion de produits et charges non récurrents fait référence à l'ensemble des éléments ne rentrant pas habituellement dans le cycle normal d'exploitation, d'investissement ou de financement de l'opérateur. Les charges non récurrentes sont des charges de caractère exceptionnel qui n'ayant pas vocation à se reproduire les exercices suivants.

Cf. paragraphe :

4 – DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

4.3.3 Commentaires sur les comptes

4.1.12 - Objectivation de la marge du délégataire par concession et activité

Le résultat net est présenté pour chaque concession.

4.1.13 - Principe d'ajustement du revenu prévisionnel sur le revenu réalisé

Les avenants prévoient le traitement suivant des écarts par rapport au prévisionnel :

Les écarts en plus ou en moins mesurés à installations constantes, entre le nombre de kWh vendus et celui figurant au Compte d'Exploitation Prévisionnel de la société concessionnaire, sont valorisés chaque année au tarif en vigueur. 66 % de leur valeur sont portés au compte courant du concédant, les 34% restant sont conservés en résultat, ils représentent l'intéressement du concessionnaire, en plus ou en moins, à la pluviométrie et au bon fonctionnement des ouvrages.

Si le cumul de ces écarts sur plusieurs années dépasse 50% du Chiffre d'Affaires prévisionnel de la concession, sa valeur est prise en compte de façon lissée dans la détermination des tarifs des 5 années suivantes.

En fin de concession, l'écart cumulé résiduel positif reviendra au concédant, l'écart résiduel négatif sera pris en charge par le concessionnaire.

4.1.14 - Ajustement à la suite d'une remise en cause par l'autorité concédante des coûts présentés

N/A

4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique

Un bilan et un compte de résultat analytique sont établis annuellement pour chacune des concessions.

L'affectation des postes de bilan, des produits et des charges par concession s'effectue :

- soit par imputation directe lorsque le poste concerné est directement affectable à une concession,
- soit en recourant à des clés de répartition pour les sections analytiques communes ou indirectes.

Actif

- Les immobilisations concédées (barrages, pistes, conduites, centrales) représentent près de 80 % de l'actif en valeur brute, et sont imputées de façon directe dans chacune des concessions auxquelles elles se rapportent. Il est de même pour les amortissements techniques correspondants.

- Les autres postes de l'actif sont répartis par concession selon les modalités suivantes :

- Au prorata de la production moyenne de kWh, pour les postes :

- Autres immobilisations (privées, concédées communes, incorporelles, financières)

A noter que sur 2015, l'affectation des immobilisations concédées aux concessions a été améliorée sur la Papenoo entre la Haute et la Moyenne Papenoo réduisant d'autant le besoin de répartition

- Avances et acomptes versés
 - Charges constatées d'avance

- Au prorata de la valeur brute des immobilisations concédées, pour les postes :

- Stocks et provisions s'y rapportant



- Au prorata des ventes de kWh, pour les postes :
 - Clients et Autres créances

Passif

- Les « capitaux propres » enregistrés en Hors concession sont constitués par le capital social, les réserves, les reports à nouveau et le résultat de l'activité Hors concession.
- Les résultats dégagés par concession (bénéfices ou pertes) sont inscrits dans la rubrique des « capitaux propres » de chaque concession au cours de l'exercice de réalisation, puis font l'objet l'année suivante d'une affectation au poste Report à nouveau, figurant en Hors concession.
- Sont imputés directement sur leurs concessions d'appartenance :
 - L'amortissement de caducité, le passif de renouvellement, le fonds de maintenance des conduites forcées,
 - Les provisions pour risques et charges,
 - Les emprunts bancaires.
- Les autres postes du passif sont répartis par concession selon les modalités suivantes :
 - Au prorata des achats et charges externes pour le poste :
 - Fournisseurs.
 - Au prorata de la production moyenne de kWh, pour les postes :
 - Dettes fiscales et sociales,
 - Autres dettes,
 - Produits constatés d'avance.

La différence apparaissant au niveau du bilan de la concession entre ses actifs et ses passifs constitue une situation de trésorerie (excédent ou besoin) portée dans la rubrique « Compte Courant du concessionnaire ».

Compte de résultat

- **La production** d'hydroélectricité est suivie par centrale, permettant ainsi d'affecter directement les ventes d'énergie par concession et les pertes de transport.
- **Les coûts de maintenance et de conduite** font principalement l'objet d'une affectation directe par concession ou, à défaut, d'une répartition en fonction des temps passés telle que pratiquée pour l'exploitation déléguée MN/EDT.
- **L'amortissement des actifs de concession** : ces charges sont affectées directement par concession.
- Les impôts et taxes correspondent à la contribution des patentes dont la répartition est effectuée en référence à la valeur brute des immobilisations de concession.
- Les coûts de structure, ou frais généraux et administratifs, sont répartis par concession en fonction de la production moyenne de kWh.
- Les éléments financiers sont essentiellement composés des intérêts sur emprunt, et des intérêts sur compte courant du concessionnaire calculés au taux moyen Euribor 3 mois :
 - Trésorerie positive : le produit financier est calculé au taux Euribor
 - Trésorerie négative : la charge financière est calculée au taux Euribor + 0,75.



Lorsque l'Euribor est négatif, il est retenu pour la valeur 0.

La contrepartie des intérêts ainsi calculés, et affectés à chaque concession, est inscrite dans la rubrique « résultat financier » en Hors concession.

- Les réintégrations et déductions fiscales sont affectées au réel entre les activités en concession et le hors concession permettant de calculer les taux de prélèvement « sur résultat comptable ». Ce taux de prélèvement est ensuite appliqué de manière uniforme au résultat comptable de chaque concession ; de la sorte, le montant de l'impôt réparti est équivalent à celui réellement payé.

4.3 Les comptes de la concession

4.3.1 Bilan

ACTIF	MOYENNE PAPENOO	
	2023 Concession	2022 Concession
Immobilisations concédées	3 904 582 078	3 899 523 618
Immobilisations privées	86 857 761	74 573 384
Immobilisations financières	10 519 455	3 282 489
Immobilisations en-cours	163 172 318	145 334 109
Avances et acomptes		
Total Immobilisations brutes	4 165 131 612	4 122 713 600
Amortissements	-2 365 762 797	-2 314 380 604
Immobilisations concédées (1)	-2 212 108 033	-2 164 131 532
Immobilisations privées	-45 875 169	-42 469 477
Provision dépréciation des immobilisations concédées	-107 779 595	-107 779 595
Immobilisations nettes	1 799 368 815	1 808 332 996
Stock	37 787 525	40 034 522
Provisions de stock	-1 847 723	-2 196 811
Net	35 939 802	37 837 710
Créances clients	127 387 185	42 865 425
Autres créances	27 348 212	40 907 407
Charges constatées d'avance	179 910	254 433
Total créances d'exploitation	154 915 307	84 027 264
Provisions créances	-972 730	-275 328
Créances nettes	153 942 577	83 751 936
Disponibilités ou C/C du concessionnaire	482 619 495	621 099 091
TOTAL ACTIF	2 471 870 689	2 551 021 733

PASSIF	MOYENNE PAPENOO	
	2023 Concession	2022 Concession
RESULTAT	155 667 915	160 562 450
Capitaux propres	155 667 915	160 562 450
Amort caducité, ATO, PRU	1 316 300 209	1 365 052 068
Provision pour renouvellement		
Passif de renouvellement (2)	212 338 785	185 990 728
Fonds de maintenance conduites forcées	496 930 464	479 524 358
Autres provisions pour risques et charges	47 409 646	55 810 123
Autres provisions pour risques et charges - Immobilisation		
S/T capitaux propres et provisions	2 228 647 020	2 246 939 728
C/C du concessionnaire (emprunt)		
Emprunt et dettes		
Avoirs à émettre à EDT	89 929 988	87 997 275
Fournisseurs	25 688 699	24 535 830
Dettes fiscales et sociales	17 177 939	20 569 301
Autres dettes	110 427 044	170 979 601
S/T emprunts et dettes	243 223 669	304 082 006
TOTAL PASSIF	2 471 870 689	2 551 021 733

4.3.2 Compte de résultat

RESULTAT		MOYENNE PAPENOO	
		2023 Concession	2022 Concession
CA "net" Energie		331 181 498	360 797 310
	Ventes hydro (à EDT)	325 379 421	428 278 256
	Refacturation de la consommation des auxiliaires des postes de transport (à TEP) (3)	109 744	107 206
	Indemnisation suite indisponibilités réseau de transport (à TEP) (4)		
	Ecart sur provisionnel (Art.16.2)	5 692 333	-67 588 152
	Production moyenne (de l'origine à 2019/2020)	24 745 064	24 788 958
	kWh vendus	22 673 323	30 666 565
	CA / kWh vendus	14,61	12,21
Maintenance - Conduite exploitation		-66 576 931	-72 263 038
	Achats et charges externes	-75 764 275	-39 970 665
	Exploitation Déléguée	-38 093 444	-37 934 970
	Production immobilisée	49 409 003	7 032 022
	Provision pour risques et charges		
	Provision Stock & créances	-579 603	
	Amortissement des biens privés destinés à l'exploitation	-1 471 686	-1 506 572
	Exceptionnel	-48 611	117 147
	Autres produits et charges	-28 316	
Amortissement des actifs de concession		-42 978 807	-34 817 443
	AT, Caducité, PR		
	Amortissement biens existants	-47 806 071	-47 795 842
	Dot. passif de renouvellement	-26 348 058	-17 221 992
	Amortissement améliorant	-170 431	
	Reprise lissée caducité	48 751 859	48 751 859
	Dot. fonds conduites forcées	-17 406 106	-17 406 106
	Reprise sur travaux conduites forcées		
	Exceptionnel		-1 145 362
Impôts et taxes		1 580 384	-6 464 833
	Patente	-3 576 176	-6 418 426
	Autres	-958 235	-915 707
	Provision (5)	6 114 796	869 301
	Provision autres		
	Exceptionnel		
Structure		-13 077 811	-12 447 425
	Achats et charges externes	-9 110 952	-6 130 569
	Exploitation Déléguée	-4 508 132	-4 207 827
	Amortissement des biens privés de structure	-1 729 393	-1 110 008
	Provisions	2 270 667	-999 020
	Autres produits et charges		
	Exceptionnel		
Financier		21 511 169	1 440 607
	Intérêts sur emprunt bancaire		
	Autres produits et charges financières	-178 646	-16 423
	Rémunération C/C du concessionnaire	21 689 815	1 457 030
Résultat avant impôt		231 639 502	236 245 178
	Impôt société	-75 971 587	-75 682 728
Résultat net - concessions		155 667 915	160 562 450

4.3.3 Commentaires sur les comptes

Bilan

1 Amortissement

Ce poste correspond aux charges d'amortissements comptabilisées par le concessionnaire de façon linéaire sur la durée de la concession pour amener la valeur nette des biens au montant de l'indemnité de reprise s'y rapportant (cf. partie 5.7 du rapport).

Remarque : la valeur économique des biens calculée sur leur durée de vie figure dans le chapitre de ce rapport dédié au patrimoine géré.

2 Le passif de renouvellement regroupe les sommes mises de côté par l'entreprise pour être en mesure de financer la réalisation des plans de renouvellement.

Compte de résultat

3 En 2020, des contrats de vente d'énergie ont été conclus avec la TEP pour les auxiliaires des postes de transport. Par application de ces contrats, TEP paie désormais ses consommations électriques, là où elles étaient jusqu'alors traitées comme des pertes en ligne à la charge du client final.

4 Le 29 mai 2019, Marama Nui et EDT ont conclu avec la TEP un « accord sur les modalités de rétrocession de la maintenance des ouvrages de transport ». Ce contrat prévoit notamment l'indemnisation des pertes de production subies par Marama Nui en cas d'indisponibilité excessive du réseau de transport.

5 Les études du projet côte 95, initialement comptabilisées en immobilisations en cours, ont été passées en charges sur l'exercice 2021.

6 Le second redressement fiscal relatif aux patentes, initié en 2019 avait pour conséquence une augmentation, au profit des communes, du niveau d'imposition annuel de 37 millions CFP pour Marama nui dont 6 millions CFP pour la Moyenne Papenoo. Une provision pour risque avait été constituée en 2019. Sur l'exercice 2023, la charge de patente a été corrigée, conformément aux conclusions du redressement fiscal sur la patente.

Provisions redressement Patente	2022	+	-	2023
2017	0			0
2018	0			0
2019	37 845 732		37 845 732	0
2020	38 024 467			38 024 467
2021	37 469 307			37 469 307
2022	44 536 806			44 536 806
TOTAL	157 876 312	0	37 845 732	120 030 580

Au 31/12/2023, les éléments comptabilisés en exceptionnel sont considérés comme des éléments récurrents car il s'agit de complément de dotation pour les immobilisations mises au rebut ou des produits de cession des éléments d'actifs, donc entrant dans le cycle normal d'investissement.

4.3.4 Tableau de passage

	MOYENNE PAPENOO	Autres concessions	Toutes concessions	Hors concession	Concessions + Hors concessions
Résultat avant IS - PCG	244 671 182	407 831 934	652 503 116	96 032 969	748 536 085
Neutralisation des charges lissées sociales	10 006 237	191 482 197	201 488 434		201 488 434
Rémunération C/C du concessionnaire social	-19 155 031	110 400 557	91 245 526	-91 245 526	0
Charges lissées - RAD	-25 572 701	-242 038 862	-267 611 563		-267 611 563
Rémunération C/C du concessionnaire - RAD	21 689 815	-111 006 378	-89 316 563	89 316 563	0
Résultat avant IS - RAD	231 639 502	356 669 448	588 308 950	94 104 006	682 412 956

5 - INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISES

- 5.1 Variation des immobilisations en concession
- 5.2 Situation des biens nécessaires à l'exploitation du service public
- 5.3 Suivi du programme contractuel d'investissements
- 5.4 Le fonds de maintenance des conduites forcée
- 5.5 Dépenses de renouvellement
 - 5.5.1 Le besoin de renouvellement
 - 5.5.2 Le réalisé de l'année
 - 5.5.3 Le plan de renouvellement à 3 ans
 - 5.5.4 La dotation de l'exercice
- 5.6 Dépenses de 1^{er} établissement
 - 5.6.1 Le réalisé de l'année
 - 5.6.2 Le programme prévisionnel d'investissement
- 5.7 Méthode lissée des charges calculées
- 5.8 Indemnité de fin de concession

5.1 Variation des immobilisations en concession

2022	Acquisition		Cession	2023
	améliorant	renouvellement		
3 899 523 618	4 772 061	286 399	-	3 904 582 078

Bâtiment	369 804 264	4 772 061	286 399		-
Conduites Forcées	2 443 865 067				374 862 724
Elec de Commande	55 201 570				2 443 865 067
Elec de Puissance	146 089 552				55 201 570
Barrage & composants associés	285 889 185				146 089 552
Pièces sécurité	46 477 641				285 889 185
Pistes & Ponts	264 345 380				46 477 641
Turbine	287 850 959				264 345 380
Telecom	-				287 850 959
	3 899 523 618	4 772 061	286 399	-	3 904 582 078

Les immobilisations sont comptabilisées au moment de leur mise en service, en l'attente, elles figurent en immobilisations en cours.

Détail des acquisitions

Site	Famille	Sous famille	N° immo SAP	Améliorant	Renouv ^{ent}	TOTAL Concession
CMYPA1	BATIMENT	Autre	400000000511	-	286 399	286 399
CMYPA1	BATIMENT	Autre	400000000537	4 772 061	-	4 772 061
Total				4 772 061	286 399	5 058 460

5.2 Situation des biens nécessaires à l'exploitation du service public

L'amortissement présenté correspond à un amortissement linéaire sur la durée de vie des biens de sorte à faire apparaître leur valeur nette économique à la date de clôture.

Cet amortissement diffère de celui pratiqué dans les comptes de la concession, lequel permet, pour un patrimoine géré constant l'obtention d'une charge annuelle « d'amortissement » identique sur toute la durée de la concession.

Famille	Désignation principale	Date mise en service	Valeur Brute	Amort.	VNC	IFC
BATIMENT	ARMATURE RENOV BATIMENT CENTRALE PAPENOO 0	01.11.2018	11 656 739	-1 505 437	10 151 302	2 283 476
BATIMENT	PAP AUTRES CENT 0 PAPENOO CENTRALE 0	01.01.1998	35 049 562	-35 049 562	0	0
BATIMENT	PAP DEGRILLEUR HYDRAU 0 PAPENOO CENTRALE 0	01.01.1998	11 827 267	-11 827 267	0	0
BATIMENT	PAP GENIE CIVIL 0 PAPENOO CENTRALE 0	01.01.1998	251 541 760	-164 891 335	86 650 425	0
BATIMENT	PAP GENIE CIVIL BAT 0 RENOVAT CENT PAPENOO 0	01.11.2018	17 162 173	-1 477 633	15 684 540	7 962 027
BATIMENT	RENOV TOITURE CENTRALE PAPENOO 0	01.11.2018	42 566 763	-10 996 413	31 570 350	0
BATIMENT	PAP CLIMATISEUR GREE 18000BTU CENTRALE PAPENOO 0	31.10.2023	286 399	-9 573	276 826	0
BATIMENT	PAP EXTENSION CLOTURE DERRIERE CENT PAPENOO 0	31.12.2023	4 772 061	0	4 772 061	0
BATIMENT			374 862 724	-225 757 220	149 105 504	10 245 503
CONDUITE	PAP CONDUITES C0 PAPENOO CONDUITE	01.01.1998	2 443 865 067	-1 363 011 499	1 080 853 568	285 256 986
CONDUITE			2 443 865 067	-1 363 011 499	1 080 853 568	285 256 986
ELEC DE COMMANDE	ARMOIRE AUTOMATIS. PAP0T2 CENTRALE PAPENOO 0 T2	10.12.2015	12 949 805	-4 174 152	8 775 653	0
ELEC DE COMMANDE	ARMOIRE AUTOMATISME POT1 PAPENOO CENTRALE 0 T1	01.07.2014	4 731 789	-1 798 081	2 933 708	0
ELEC DE COMMANDE	AUTOMATE PAP0 T1 CENTRALE PAPENOO 0 T1	01.01.1998	2 611 551	-2 611 551	0	0
ELEC DE COMMANDE	AUTOMATE PAP0 T2 CENTRALE PAPENOO 0 T2	10.12.2015	2 189 456	-1 764 337	425 119	0
ELEC DE COMMANDE	CABLAGE PAP0 T1 CENTRALE PAPENOO 0 T1	01.01.1998	5 223 101	-5 223 101	0	0
ELEC DE COMMANDE	CABLAGE PAP0 T2 CENTRALE PAPENOO 0 T2	01.01.1998	5 223 101	-5 223 101	0	0
ELEC DE COMMANDE	PROTECTION PAP0 T1 CENTRALE PAPENOO 0 T1	01.01.1998	2 089 241	-2 089 241	0	0
ELEC DE COMMANDE	PROTECTION PAP0 T2 CENTRALE PAPENOO 0 T2	10.12.2015	1 234 558	-994 849	239 709	0
ELEC DE COMMANDE	REGULATEUR TENSION PAP0T1 CENTRALE PAPENOO 0 T1	01.01.1998	2 089 240	-2 089 240	0	0
ELEC DE COMMANDE	REGULATEUR TENSION PAP0T2 CENTRALE PAPENOO 0 T2	01.09.2020	3 189 724	-1 063 165	2 126 559	0
ELEC DE COMMANDE	REGULATEUR VITESSE PAP0T1 CENTRALE PAPENOO 0 T1	01.01.1998	6 267 722	-6 267 722	0	0
ELEC DE COMMANDE	REGULATEUR VITESSE PAP0T2 CENTRALE PAPENOO 0 T2	15.12.2019	7 402 282	-2 993 811	4 408 471	0
ELEC DE COMMANDE			55 201 570	-36 292 351	18 909 219	0
ELEC DE PUISSANCE	PAP ALTERNATEUR CENT 0 PAPENOO CENTRALE 0	01.01.1998	47 292 998	-47 292 998	0	0
ELEC DE PUISSANCE	PAP ALTERNATEUR CENT 0 PAPENOO CENTRALE 0	01.01.1998	47 292 998	-47 292 998	0	0
ELEC DE PUISSANCE	ARMOIRE AUXILIAIRE PAP0 CENTRALE PAPENOO 0	01.11.2019	7 001 382	-1 166 896	5 834 486	0
ELEC DE PUISSANCE	ARMOIRE PUISSANCE PAP0 T1 CENTRALE PAPENOO 0 T1	01.01.1998	10 446 202	-10 446 202	0	0
ELEC DE PUISSANCE	ARMOIRE PUISSANCE PAP0 T2 CENTRALE PAPENOO 0 T2	01.01.1998	10 446 202	-10 446 202	0	0
ELEC DE PUISSANCE	PAP TRANSF AUX CENT 0 PAPENOO CENTRALE 0	01.01.1998	790 674	-518 301	272 373	0
ELEC DE PUISSANCE	PAP TRANSF AUX CENT 0 PAPENOO CENTRALE 0	01.01.1998	584 596	-383 212	201 384	0
ELEC DE PUISSANCE	PAP TRANSF AUX CENT 0 PAPENOO CENTRALE 0	01.01.1998	584 596	-383 212	201 384	0
ELEC DE PUISSANCE	PAP TRANSF CENTRALE 0 PAPENOO CENTRALE 0	01.01.1998	10 824 952	-7 096 002	3 728 950	0
ELEC DE PUISSANCE	PAP TRANSF CENTRALE 0 PAPENOO CENTRALE 0	01.01.1998	10 824 952	-7 096 002	3 728 950	0
ELEC DE PUISSANCE			146 089 552	-132 122 025	13 967 527	0
GROS ŒUVRE	MOY PAPENOO CAPTAGE PAPENOO CAPTAGE	01.01.1998	285 889 185	-114 381 882	171 507 303	52 792 140
GROS ŒUVRE			285 889 185	-114 381 882	171 507 303	52 792 140
PIECES SECURITE	PCE SECU 00536 ALTERNAT. 5KV-7500KVA-HSG1120 PAP 0	01.01.2012	27 447 947	-12 668 280	14 779 667	0
PIECES SECURITE	PCE SECU 00537 TRANSFO HT 30KV/5KV 7500KVA PAP 0	01.01.2012	7 016 082	-3 238 188	3 777 894	0
PIECES SECURITE	PCE SECU 01252 ROUE P0 PAPENOO 0	01.01.2012	8 084 749	-3 731 424	4 353 325	0
PIECES SECURITE	PCE SECU 03602 TRANSFO HT 20KV/400V 2500KVA PAP 0	01.01.2012	3 928 863	-1 813 320	2 115 543	0
PIECES SECURITE			46 477 641	-21 451 212	25 026 429	0
PISTE	MOY PAPENOO PISTE PISTE PAPENOO	01.01.1998	264 345 380	-105 762 384	158 582 996	48 813 872
PISTE			264 345 380	-105 762 384	158 582 996	48 813 872
TURBINE	PAP TURBINE 1 CENTRALE 0 PAPENOO CENTRALE 0	01.01.1998	114 698 627	-75 187 557	39 511 070	0
TURBINE	PAP TURBINE 2 CENTRALE 0 PAPENOO CENTRALE 0	01.01.1998	114 698 627	-75 187 557	39 511 070	0
TURBINE	RENV VANNE PIED PAPENOO 0 CENTRALE PAPENOO 0	31.08.2018	30 914 967	-8 364 939	22 550 028	0
TURBINE	PAP ROUE 1 CENTRALE 0 PAPENOO CENTRALE 0	01.01.1998	13 769 369	-13 769 369	0	0
TURBINE	PAP ROUE 2 CENTRALE 0 PAPENOO CENTRALE 0	01.01.1998	13 769 369	-13 769 369	0	0
TURBINE			287 850 959	-186 278 791	101 572 168	0
			3 904 582 078	-2 185 057 364	1 719 524 714	397 108 501

5.3 Suivi du programme contractuel d'investissements

5.3.1 Le réalisé de l'année

Aucune dépense en lien avec le programme de réhabilitation des barrages n'a été réalisée en 2023 dans la concession de Moyenne Papeno'o.

Avancement global du programme de réhabilitation des barrages :

Le programme total de réhabilitation des ouvrages Marama Nui est évalué à 5,3 Milliards de Francs, dont 3 Milliards déjà dépensés depuis 2007. Les barrages en cours de réhabilitation sont Tita'aviri 2 (depuis 2011), Fa'atauti'a AB (depuis 2012), Fa'atauti'a C2 (depuis 2012), Fa'atauti'a C1 (depuis 2020) et Vainavenave à Papeno'o (depuis 2020).

5.4 Fonds de maintenance des conduites forcées

Le fonds dédié aux conduites forcées, mis en place par l'avenant 3 du 29 décembre 2015, est destiné au financement, sur la durée résiduelle de la concession, des opérations de maintenance, de réparation, d'entretien ou de remplacement partiel des conduites forcées de la vallée.

Année	Années restantes avant fin de la concession	Fonds de maintenance au 1/01/N	Dotation	Reprise	Fonds de maintenance au 31/12/N
2016	34	380 786 274	17 406 106		398 192 380
2017	33	398 192 380	17 406 106	-8 359 160	407 239 327
2018	32	407 239 327	17 406 106	-11 779 667	412 865 766
2019	31	412 865 766	17 406 106	960 424	431 232 297
2020	30	431 232 297	17 406 106	-3 926 257	444 712 146
2021	29	444 712 146	17 406 106	0	462 118 253
2022	28	462 118 253	17 406 106	0	479 524 359
2023	27	479 524 359	17 406 106	0	496 930 466

Aucune dépense en lien avec le fonds de maintenance des conduites forcées n'a été réalisée en 2023 dans la concession de Moyenne Papeno'o.

5.5 Dépenses de renouvellement

Les dépenses de renouvellement portent sur l'ensemble des ouvrages immobilisés de la concession, exception faite des conduites forcées, à savoir :

- Bâtiments
- Turbines
- Electricité de puissance
- Electricité de commande
- Composants renouvelables associés aux barrages
- Appendice
- Ponts

5.5.1 Le besoin de renouvellement

Il a été soumis au concédant, dans le cadre de la loi de Pays n°2018-34, par courrier du 25 avril 2019. Ce plan est en cours de révision, la très forte augmentation des coûts enregistrée à la suite des crises "Covid" et "guerre d'Ukraine" si elle devait se maintenir, serait de nature à bouleverser le chiffrage du plan.

Variation du besoin de renouvellement sur l'exercice

plan du 25/04/2019 soumis au concédant 2018 à 2050	2 194 293 994	2 194 293 994
réajustement 2018	-	40 847 800
réajustement 2019	-	150 040 028
réajustement 2020	-	-
réajustement 2021	-	109 192 228
réajustement 2023	-	102 300 642
plan actualisé		2 296 594 636
réalisé 2018	-	102 300 642
réalisé 2019	-	14 403 664
réalisé 2020	-	3 189 724
réalisé 2021	-	-
réalisé 2022	-	-
réalisé 2023	-	286 399
réalisé cumul	-	120 180 429
reste à faire		2 176 414 207

Total Renouvellement		plan actualisé
Pièces sécurité		-
Bâtiment		563 897 960
Turbine		525 925 817
Elec de Puissance		465 262 752
Elec de Commande		169 873 347
Telecom		146 250 000
Barrage & composants		-
Pistes & Ponts		-
Appendice		-
Autre composant		305 204 332
Total		2 176 414 207

5.5.2 Le réalisé de l'année

Les dépenses de renouvellement engagées en 2023 concernent :

- Le renouvellement d'un élément du bien bâtiment (climatiseur) de la centrale Papeno'o 0 ;
- Les commandes de matériels pour le renouvellement d'éléments du bien turbine (bacs hydrauliques de régulation et vanne de pied) des turbines 1 et 2 de la centrale Papeno'o 0 (environ 8,8 Millions de Francs) ;
- Le renouvellement d'éléments du bien pont (pont Côte 45) (environ 13,3 Millions de Francs) :



5.5.3 Plan de renouvellement

en k XPF	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 035	2 038	2 039	2 040	2 045	2 048	2 049	2 050	Total
Bâtiment	29 636	0	0	0	0	0	0	534 262	0	0	0	0	0	0	563 898
Turbine	39 349	0	0	0	0	0	0	476 582	52 997	0	0	0	0	-43 003	525 926
Elec de Puissance	167 421	0	0	0	0	0	0	44 765	0	0	0	253 077	0	0	465 263
Elec de Commande	8 628	3 974	0	0	0	25 251	4 612	0	40 741	18 789	5 352	16 345	34 009	12 173	169 873
Telecom	0	0	0	146 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	146 250
Barrage & composants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pistes & Ponts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Appendice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre composant	66 981	0	0	0	0	58 121	0	0	90 213	0	0	0	78 281	11 609	305 204
TOTAL	312 014	3 974	0	146 250	0	83 372	4 612	1 055 609	183 951	18 789	5 352	269 422	112 290	-19 221	2 176 414

Les travaux sont réalisés en fonction :

- de la pluviométrie de sorte à limiter les pertes de productible ;
- de la capacité des sous-traitants locaux ;
- de la capacité de l'entreprise à étudier et suivre les travaux.

Sont programmés à trois ans :

- En 2024, le renouvellement
 - D'éléments du bien bâtiment (deux climatiseurs) de la centrale Papeno'o 0 ;
 - D'éléments du bien turbine (vanne de pied et bac hydraulique régulateur et vanne de pied) de la turbine 2 de la centrale Papeno'o 0.
- En 2025, le renouvellement :
 - D'éléments du bien pont (pont Côte 45) ;
 - D'un élément du bien bâtiment (clôture) de la centrale Papeno'o 0.
 - D'un élément du bien appendice (dégrilleur) du barrage Côte 85.
- En 2026, le renouvellement :
 - D'un élément du bien appendice (vanne de vidange) du barrage Côte 85.

5.5.4 La dotation de l'exercice

Elle s'obtient en divisant le reste à doter par le nombre d'années résiduelles de la concession.

Le calcul du reste à doter figure au point 5.7 Méthode relative aux charges calculées § 5.7.3 détails des calculs, il correspond au besoin de renouvellement au 31 décembre N-1, réajusté le cas échéant, diminué de l'indemnité de fin de concession et des dotations déjà comptabilisés.

La dotation de l'exercice s'élève à **26 348 058 XPF**.

5.6 Dépenses de 1er établissement

5.6.1 Le réalisé de l'exercice

Les dépenses de premier établissement réalisées en 2023 concernent :

- L'extension de la clôture de la centrale Papeno'o 0 (environ 4,8 Millions de Francs) :



5.6.2 Le programme prévisionnel d'investissement

Sont programmés à trois ans, en plus de la poursuite des projets décrits précédemment :

- En 2024, le premier investissement :
 - D'un élément du bien bâtiment (panneaux photovoltaïques en toiture) de la centrale Papeno'o 0.

5.7 Méthode relative aux charges calculées

5.7.1 Contexte

En matière de délégation de services public, le provisionnement des coûts futurs de renouvellement est une obligation, cette dernière est définie aux articles 7 et 24 de la concession :

- « Le concessionnaire est tenu d'établir, d'exploiter, d'entretenir et de renouveler à ses frais les ouvrages faisant partie de la concession, de manière qu'ils soient maintenus en bon état de service » ;
- « Le concessionnaire sera tenu de remettre à l'autorité concédante tous les ouvrages et le matériel de la concession en bon état d'entretien ».

La méthode de comptabilisation de cette obligation issue du guide comptable des entreprises concessionnaires de 1975 a pour but de sécuriser le maintien au niveau exigé par le service public du potentiel productif des installations concédées ; à cette fin, et par la combinaison des amortissements de caducité, amortissements techniques et provisions pour renouvellement, le concessionnaire doit mettre de côté les ressources financières nécessaires au financement des renouvellements.

Outre sa difficulté de compréhension pour des non professionnels, cette méthode a pour inconvénient :

- d'alourdir les charges de début de concession et d'alléger celles de fin de concession,
- de générer dans les comptes de la concession et à chaque révision des plans de renouvellement, des impacts « one shot » importants,
- de ne pas donner une vision économique de la rentabilité du contrat sur la période considérée,
- de ne pas être adapté à l'approche par composant des réseaux laquelle est une obligation nouvelle en Polynésie, non applicable en métropole en raison des exclusions du règlement CRC n°2004-06 et notamment celle en faveur des contrats de délégation de service public.

Les arrêtés 2099 et 2100 du 17 décembre 2015 relatifs à la comptabilité appropriée, donnent pour obligation au concessionnaire de présenter ses comptes de manière économique et à cette fin §218-3 d'opérer tous retraitements susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités.

Sont directement visés par ces arrêtés §218-9, les charges de renouvellements.

§ 218-10 - L'opérateur justifie de sa charge économique de renouvellement en présentant annuellement sa méthode de valorisation de la charge économique de renouvellement ainsi qu'un programme de renouvellement des actifs considérés par l'opérateur comme renouvelables.

5.7.2 Méthode économique des charges calculées

Pour répondre à cette obligation, le concessionnaire a mis en place au 1^{er} janvier 2017 et de manière prospective une méthode de comptabilisation « susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités » de la concession :

- elle consiste à « amortir » sur la durée résiduelle de la concession à la fois la valeur non amortie des biens gérés et de « provisionner » sur la même durée ses coûts prévisionnels de renouvellement ;
- elle permet pour un patrimoine géré constant, d'avoir une charge globale d'amortissement constante sur toute la durée de la concession.

Amortissement technique des biens au bilan

La base amortissable est composée du montant brut des immobilisations figurant au bilan duquel est déduit la part financée par les tiers ou le concédant, l'indemnité de fin de concession et des dotations déjà comptabilisées.

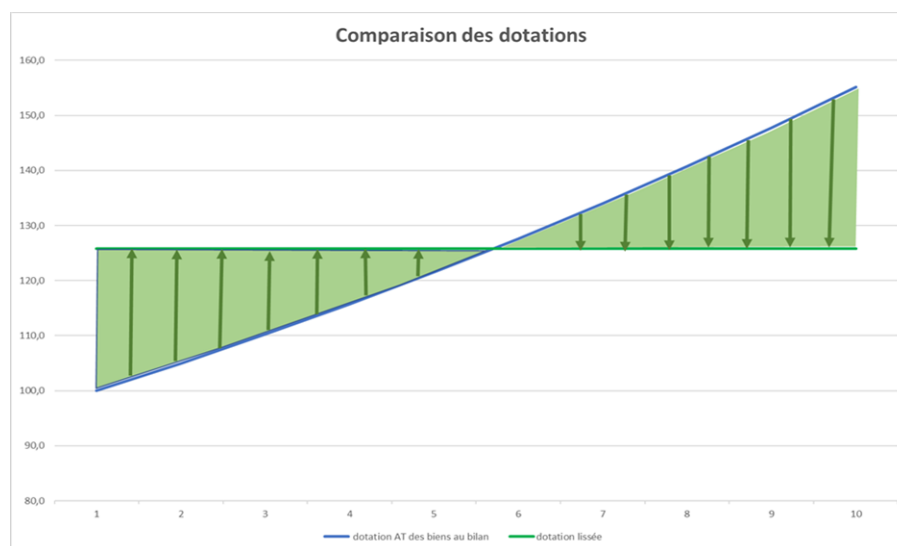
La dotation de l'exercice est obtenue en divisant ce reste à amortir sur la durée résiduelle de la concession.

A patrimoine inchangé la valeur brute des biens au bilan et les dotations aux amortissements s'y rapportant augmentent chaque année en raison des surcoûts de renouvellement.

Dotation/reprise de lissage

Afin d'obtenir des dotations identiques sur la durée de la concession il est fait recours à des dotations/reprises de lissage avec pour contrepartie un compte « Actif/Passif de renouvellement ».

Les dotations/reprises de lissage (flèches vertes) sont calculées par différence entre la dotation de l'exercice à l'amortissement des biens figurant au bilan et la moyenne sur la durée résiduelle de la concession des mêmes dotations.



En bleu la courbe ascendante des dotations à l'amortissement technique des biens au bilan
Les flèches vertes représentent les dotations/reprises de lissage

La droite verte horizontale représente la dotation résultante lissée
La surface verte, « l'actif/passif » de renouvellement.

A la mise en application de cette méthode, toutes les dotations antérieures au renouvellement (AT/PR) ont été transféré dans « l'actif/passif de renouvellement ».

En fin de concession cet « actif/passif de renouvellement » sera à zéro, le cumul des dotations étant par construction égal au cumul des reprises.



5.7.3 Détail des calculs

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Amortissement des biens au bilan										
VO Ouverture	3 854 758 040	3 853 958 040	3 898 121 844	3 898 423 134	3 899 523 618	3 899 523 618	3 899 523 618	3 899 810 017	4 211 823 988	4 215 797 696
acquisitions	-	102 300 642	14 403 664	3 189 724	-	-	286 399	312 013 971	3 973 708	-
régularisation ventilation renouvellement / améliorant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sortie d'immo	- 800 000	- 58 136 838	- 14 102 374	- 2 089 240	-	-	-	-	-	-
VO Clôture	3 853 958 040	3 898 121 844	3 898 423 134	3 899 523 618	3 899 523 618	3 899 523 618	3 899 810 017	4 211 823 988	4 215 797 696	4 215 797 696
- IFC biens au bilan clôture	- 323 735 738	- 333 974 810	- 333 968 391	- 397 108 501	- 397 108 501	- 397 108 501	- 397 108 501	- 434 594 135	- 434 594 135	- 434 594 135
- IFC biens améliorants	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- IFC Prévis. sur renouvellement	-	-	-	-	-	-	-	37 485 634	-	-
Base amortissable	(A) 3 530 222 302	3 564 147 034	3 564 454 743	3 502 415 117	3 502 415 117	3 502 415 117	3 502 701 516	3 777 229 853	3 781 203 561	3 781 203 561
cumul doté à l'ouverture	(B) 1 796 318 037	1 847 315 221	2 049 923 474	2 095 872 457	2 068 539 847	2 116 335 689	2 164 131 532	2 211 937 602	2 269 911 390	2 328 038 012
sortie AT sur sortie immo	(C)	-	-	75 128 452	-	-	-	-	-	-
provisions antérieures à l'IFC	(D)	155 288 766	-	-	-	-	-	-	-	-
reste à amortir	(A) - (B) - (C) - (D)	1 733 904 265	1 514 531 270	1 481 671 113	1 433 875 270	1 386 079 428	1 338 569 985	1 565 292 251	1 511 292 172	1 453 165 550
nb années restantes	-	34	32	31	30	29	28	27	26	25
dotation exercice A	(E) 50 997 184	47 319 486	45 948 983	47 795 842	47 795 842	47 795 842	47 806 071	57 973 787	58 126 622	58 126 622
dotations cumulées	(B) + (C) + (D) + (E)	1 847 315 221	2 049 923 474	2 095 872 457	2 068 539 847	2 116 335 689	2 164 131 532	2 269 911 390	2 328 038 012	2 386 164 634
Mécanisme de lissage des AT										
Actif/Passif de renouvellement ouverture	(A) -	32 828 409	63 581 817	99 784 151	134 497 480	168 768 736	185 990 728	212 338 785	228 519 127	244 546 633
dotations/reprises B	(B) 32 828 409	30 753 408	36 202 334	34 713 329	34 271 256	17 221 992	26 348 058	16 180 341	16 027 506	16 027 506
Actif/Passif de renouvellement clôture	(A) + (B)	32 828 409	63 581 817	99 784 151	134 497 480	168 768 736	185 990 728	212 338 785	244 546 633	260 574 139
dotation économique A+B	83 825 594	78 072 894	82 151 317	82 509 171	82 067 098	65 017 834	74 154 128	74 154 128	74 154 128	74 154 128
Moyenne des dotations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart sur moyenne	8 826 785	3 074 085	7 152 508	7 510 362	7 068 289	9 980 975	844 681	844 681	844 681	844 681
Ecart sur moyenne cumulé	8 826 785	11 900 870	19 053 378	26 563 740	33 632 029	23 651 054	22 806 374	21 961 693	21 117 013	20 272 332
Traitement de l'améliorant										
VO Ouverture	-	-	-	-	-	-	-	4 772 061	4 772 061	4 772 061
acquisitions financement concession	-	-	-	-	-	-	4 772 061	-	-	-
régularisation ventilation renouvellement / améliorant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
acquisitions autres financement Tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VO Clôture	-	-	-	-	-	-	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061
Financements tiers cumul	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- IFC améliorant exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- IFC biens au bilan cumulé	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
base amortissable	-	-	-	-	-	-	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061
cumul dot à l'ouverture	-	-	-	-	-	-	-	170 431	340 862	511 292
reste à amortir	-	-	-	-	-	-	4 772 061	4 601 630	4 431 200	4 260 769
nb années restantes	34	33	32	31	30	29	28	27	26	25
dotation exercice	-	-	-	-	-	-	170 431	170 431	170 431	170 431
dotations cumulées	-	-	-	-	-	-	170 431	340 862	511 292	681 723
Vo - fin tiers - IFC - dotations	-	-	-	-	-	-	4 601 630	4 431 200	4 260 769	4 090 338
Reprise lissée caducité art LP4										
caducité cpt 229 ouverture	(A) 1 657 563 222	1 608 811 363	1 560 059 503	1 511 307 644	1 462 555 784	1 413 803 925	1 365 052 065	1 316 300 206	1 267 548 346	1 218 796 487
reprise lissée	(B) (48 751 859)	(48 751 859)	(48 751 859)	(48 751 859)	(48 751 859)	(48 751 859)	(48 751 859)	(48 751 859)	(48 751 859)	(48 751 859)
caducité cpt 229 clôture	(A) + (B)	1 608 811 363	1 560 059 503	1 511 307 644	1 462 555 784	1 413 803 925	1 365 052 065	1 316 300 206	1 267 548 346	1 218 796 487
Impact exercice (-) = produit	35 073 734	29 321 035	33 399 457	33 757 312	33 315 239	16 265 974	25 572 700	25 572 700	25 572 700	25 572 700



	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Amortissement des biens au bilan										
VO Ouverture	4 215 797 696	4 362 047 696	4 362 047 696	4 445 419 726	4 445 419 726	4 445 419 726	4 445 419 726	4 445 419 726	4 445 419 726	4 447 141 606
acquisitions	146 250 000	-	83 372 030	-	-	-	-	-	4 611 650	-
régularisation ventilation renouvellement / améliorant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sortie d'immo	-	-	-	-	-	-	-	-	2 889 770	-
VO Clôture	4 362 047 696	4 362 047 696	4 445 419 726	4 445 419 726	4 445 419 726	4 445 419 726	4 445 419 726	4 445 419 726	4 447 141 606	4 447 141 606
- IFC biens au bilan clôture	- 434 594 135	- 434 594 135	- 434 594 135	- 434 594 135	- 434 594 135	- 434 594 135	- 434 594 135	- 434 594 135	- 435 631 756	- 435 631 756
- IFC biens améliorants	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- IFC Prévis. sur renouvellement	-	-	-	-	-	-	-	-	1 037 621	-
Base amortissable	(A) 3 927 453 561	3 927 453 561	4 010 825 591	4 010 825 591	4 010 825 591	4 010 825 591	4 010 825 591	4 010 825 591	4 011 509 850	4 011 509 850
cumul doté à l'ouverture	(B) 2 386 164 634	2 450 385 006	2 514 605 377	2 582 615 387	2 650 625 397	2 718 635 407	2 786 645 416	2 854 655 426	2 922 665 436	2 988 009 052
sortie AT sur sortie immo	(C) -	-	-	-	-	-	-	-	2 889 770	-
provisions antérieures à l'IFC	(D) -	-	-	-	-	-	-	-	-	-
reste à amortir	(A) - (B) - (C) - (D) 1 541 288 928	1 477 068 556	1 496 220 214	1 428 210 204	1 360 200 194	1 292 190 184	1 224 180 175	1 156 170 165	1 091 734 184	1 023 500 798
nb années restantes	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15
dotation exercice A	(E) 64 220 372	64 220 372	68 010 010	68 010 010	68 010 010	68 010 010	68 010 010	68 010 010	68 233 387	68 233 387
dotations cumulées	(B) + (C) + (D) + (E) 2 450 385 006	2 514 605 377	2 582 615 387	2 650 625 397	2 718 635 407	2 786 645 416	2 854 655 426	2 922 665 436	2 988 009 052	3 056 242 439
Mécanisme de lissage des AT										
Actif/Passif de renouvellement ouverture	(A) 260 574 139	270 507 896	280 441 652	286 585 771	292 729 890	298 874 009	305 018 127	311 162 246	317 306 365	323 227 107
dotations/reprises B	(B) 9 933 756	9 933 756	6 144 119	6 144 119	6 144 119	6 144 119	6 144 119	6 144 119	5 920 742	5 920 742
Actif/Passif de renouvellement clôture	(A) + (B) 270 507 896	280 441 652	286 585 771	292 729 890	298 874 009	305 018 127	311 162 246	317 306 365	323 227 107	329 147 849
dotation économique A+B	74 154 128	74 154 128	74 154 128	74 154 128	74 154 128	74 154 128	74 154 128	74 154 128	74 154 128	74 154 128
Moyenne des dotations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart sur moyenne	- 844 681	- 844 681	- 844 681	- 844 681	- 844 681	- 844 681	- 844 681	- 844 681	- 844 681	- 844 681
Ecart sur moyenne cumulé	19 427 652	18 582 971	17 738 291	16 893 610	16 048 930	15 204 249	14 359 569	13 514 888	12 670 208	11 825 527
Traitement de l'améliorant										
VO Ouverture	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061
acquisitions financement concession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
régularisation ventilation renouvellement / améliorant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
acquisitions autres financement Tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VO Clôture	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061
Financements tiers cumul	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- IFC améliorant exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- IFC biens au bilan cumulé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
base amortissable	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061
cumul dot à l'ouverture	681 723	852 154	1 022 585	1 193 015	1 363 446	1 533 877	1 704 308	1 874 738	2 045 169	2 215 600
reste à amortir	4 090 338	3 919 907	3 749 477	3 579 046	3 408 615	3 238 184	3 067 754	2 897 323	2 726 892	2 556 461
nb années restantes	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15
dotation exercice	170 431	170 431	170 431	170 431	170 431	170 431	170 431	170 431	170 431	170 431
dotations cumulées	852 154	1 022 585	1 193 015	1 363 446	1 533 877	1 704 308	1 874 738	2 045 169	2 215 600	2 386 031
Vo - fin tiers - IFC - dotations	3 919 907	3 749 477	3 579 046	3 408 615	3 238 184	3 067 754	2 897 323	2 726 892	2 556 461	2 386 031
Reprise lissée caducité art LP4										
caducité cpt 229 ouverture	(A) 1 170 044 627	1 121 292 768	1 072 540 908	1 023 789 049	975 037 189	926 285 330	877 533 470	828 781 611	780 029 752	731 277 892
reprise lissée	(B) (48 751 859)	(48 751 859)	(48 751 859)	(48 751 859)	(48 751 859)	(48 751 859)	(48 751 859)	(48 751 859)	(48 751 859)	(48 751 859)
caducité cpt 229 clôture	(A) + (B) 1 121 292 768	1 072 540 908	1 023 789 049	975 037 189	926 285 330	877 533 470	828 781 611	780 029 752	731 277 892	682 526 033
Impact exercice (-) = produit	25 572 700	25 572 700	25 572 700	25 572 700	25 572 700	25 572 700	25 572 700	25 572 700	25 572 700	25 572 700



	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046
Amortissement des biens au bilan										
VO Ouverture	4 447 141 606	4 447 141 606	4 841 280 792	4 909 963 855	4 916 979 392	4 916 979 392	4 916 979 392	4 916 979 392	4 916 979 392	4 918 977 704
acquisitions	-	1 055 608 741	183 951 364	18 789 459	-	-	-	-	5 352 009	-
régularisation ventilation renouvellement / améliorant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sortie d'immo	-	661 469 554	115 268 302	11 773 922	-	-	-	-	3 353 696	-
VO Clôture	4 447 141 606	4 841 280 792	4 909 963 855	4 916 979 392	4 916 979 392	4 916 979 392	4 916 979 392	4 916 979 392	4 918 977 704	4 918 977 704
- IFC biens au bilan clôture	- 435 631 756	- 1 180 765 124	- 1 274 181 227	- 1 283 106 220	- 1 283 106 220	- 1 283 106 220	- 1 283 106 220	- 1 283 106 220	- 1 286 986 427	- 1 286 986 427
- IFC biens améliorants	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- IFC Prévis. sur renouvellement	-	745 133 368	93 416 103	8 924 993	-	-	-	-	3 880 206	-
Base amortissable	4 011 509 850	3 660 515 668	3 635 782 627	3 633 873 171	3 633 873 171	3 633 873 171	3 633 873 171	3 633 873 171	3 631 991 278	3 631 991 278
cumul doté à l'ouverture	(B) 3 056 242 439	3 124 475 825	2 555 122 378	2 539 514 789	2 628 298 349	2 728 855 831	2 829 413 314	2 929 970 796	3 030 528 278	3 127 977 365
sortie AT sur sortie immo	(C) -	661 469 554	115 268 302	11 773 922	-	-	-	-	3 353 696	-
provisions antérieures à l'IFC	(D) -	-	-	-	-	-	-	-	-	-
reste à amortir	(A) - (B) - (C) - (D) 955 267 411	1 197 509 397	1 195 928 551	1 106 132 304	1 005 574 822	905 017 340	804 459 858	703 902 375	604 816 696	504 013 913
nb années restantes	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5
dotation exercice A	(E) 68 233 387	92 116 107	99 660 713	100 557 482	100 557 482	100 557 482	100 557 482	100 557 482	100 802 783	100 802 783
dotations cumulées	(B) + (C) + (D) + (E) 3 124 475 825	2 555 122 378	2 539 514 789	2 628 298 349	2 728 855 831	2 829 413 314	2 929 970 796	3 030 528 278	3 127 977 365	3 228 780 147
Mécanisme de lissage des AT										
Actif/Passif de renouvellement ouverture	(A) 329 147 849	335 068 591	317 106 612	291 600 028	265 196 674	238 793 320	212 389 966	185 986 613	159 583 259	132 934 605
dotations/reprises B	(B) 5 920 742	17 961 979	25 506 584	26 403 354	26 403 354	26 403 354	26 403 354	26 403 354	26 648 654	26 648 654
Actif/Passif de renouvellement clôture	(A) + (B) 335 068 591	317 106 612	291 600 028	265 196 674	238 793 320	212 389 966	185 986 613	159 583 259	132 934 605	106 285 951
dotation économique A+B	74 154 128	74 154 128	74 154 128	74 154 128	74 154 128	74 154 128	74 154 128	74 154 128	74 154 128	74 154 128
Moyenne des dotations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart sur moyenne	- 844 681	- 844 681	- 844 681	- 844 681	- 844 681	- 844 681	- 844 681	- 844 681	- 844 681	- 844 681
Ecart sur moyenne cumulé	10 980 847	10 136 166	9 291 486	8 446 805	7 602 125	6 757 444	5 912 764	5 068 083	4 223 403	3 378 722
Traitement de l'améliorant										
VO Ouverture	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061
acquisitions financement concession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
régularisation ventilation renouvellement / améliorant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
acquisitions autres financement Tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VO Clôture	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061
Financements tiers cumul	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- IFC améliorant exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- IFC biens au bilan cumulé	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
base amortissable	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061
cumul dot à l'ouverture	2 386 031	2 556 461	2 726 892	2 897 323	3 067 754	3 238 184	3 408 615	3 579 046	3 749 477	3 919 907
reste à amortir	2 386 031	2 215 600	2 045 169	1 874 738	1 704 308	1 533 877	1 363 446	1 193 015	1 022 585	852 154
nb années restantes	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5
dotation exercice	170 431	170 431	170 431	170 431	170 431	170 431	170 431	170 431	170 431	170 431
dotations cumulées	2 556 461	2 726 892	2 897 323	3 067 754	3 238 184	3 408 615	3 579 046	3 749 477	3 919 907	4 090 338
Vo - fin tiers - IFC - dotations	2 215 600	2 045 169	1 874 738	1 704 308	1 533 877	1 363 446	1 193 015	1 022 585	852 154	681 723
Reprise lissée caducité art LP4										
caducité cpt 229 ouverture	(A) 682 526 033	633 774 173	585 022 314	536 270 454	487 518 595	438 766 735	390 014 876	341 263 016	292 511 157	243 759 297
reprise lissée	(B) (48 751 859)	(48 751 859)	(48 751 859)	(48 751 859)	(48 751 859)	(48 751 859)	(48 751 859)	(48 751 859)	(48 751 859)	(48 751 859)
caducité cpt 229 clôture	(A) + (B) 633 774 173	585 022 314	536 270 454	487 518 595	438 766 735	390 014 876	341 263 016	292 511 157	243 759 297	195 007 438
Impact exercice (-) = produit	25 572 700	25 572 700	25 572 700	25 572 700	25 572 700	25 572 700	25 572 700	25 572 700	25 572 700	25 572 700

	2047	2048	2049	2050
Amortissement des biens au bilan				
VO Ouverture	4 918 977 704	4 918 977 704	5 019 573 425	5 061 499 852
acquisitions	-	269 421 884	112 290 036	- 19 220 644
régularisation ventilation renouvellement / améliorant	-	-	-	-
Sortie d'immo	-	168 826 163	70 363 608	12 044 113
VO Clôture	4 918 977 704	5 019 573 425	5 061 499 852	5 054 323 322
- IFC biens au bilan clôture	- 1 286 986 427	- 1 522 730 575	- 1 626 598 858	- 1 649 786 368
- IFC biens améliorants	-	-	-	-
- IFC Prévis. sur renouvellement	-	235 744 148	103 868 283	23 187 510
Base amortissable	(A) 3 631 991 278	3 496 842 850	3 434 900 995	3 404 536 953
cumul doté à l'ouverture	(B) 3 228 780 147	3 329 582 930	3 272 785 461	3 318 661 424
sortie AT sur sortie immo	(C) -	- 168 826 163	- 70 363 608	12 044 113
provisions antérieures à l'IFC	(D) -	-	-	-
reste à amortir	(A) - (B) - (C) - (D) 403 211 130	336 086 083	232 479 142	73 831 417
nb années restantes	4	3	2	1
dotation exercice A	(E) 100 802 783	112 028 694	116 239 571	73 831 417
dotations cumulées	(B) + (C) + (D) + (E) 3 329 582 930	3 272 785 461	3 318 661 424	3 404 536 953
Mécanisme de lissage des AT				
Actif/Passif de renouvellement ouverture	(A) 106 285 951	79 637 297	41 762 731	- 322 712
dotations/reprises B	(B) - 26 648 654	- 37 874 566	- 42 085 442	322 712
Actif/Passif de renouvellement clôture	(A) + (B) 79 637 297	41 762 731	- 322 712	0
dotation économique A+B	74 154 128	74 154 128	74 154 128	74 154 128
Moyenne des dotations	-	-	-	-
Ecart sur moyenne	- 844 681	- 844 681	- 844 681	- 844 681
Ecart sur moyenne cumulé	2 534 042	1 689 361	844 681	-
Traitement de l'améliorant				
VO Ouverture	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061
acquisitions financement concession	-	-	-	-
régularisation ventilation renouvellement / améliorant	-	-	-	-
acquisitions autres financement Tiers	-	-	-	-
VO Clôture	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061
Financements tiers cumul	-	-	-	-
- IFC améliorant exercice	-	-	-	-
- IFC biens au bilan cumulé	-	-	-	-
	0%	0%	0%	0%
base amortissable	4 772 061	4 772 061	4 772 061	4 772 061
cumul dot à l'ouverture	4 090 338	4 260 769	4 431 200	4 601 630
reste à amortir	681 723	511 292	340 862	170 431
nb années restantes	4	3	2	1
dotation exercice	170 431	170 431	170 431	170 431
dotations cumulées	4 260 769	4 431 200	4 601 630	4 772 061
Vo - fin tiers - IFC - dotations	511 292	340 862	170 431	-
Reprise lissée caducité art LP4				
caducité cpt 229 ouverture	(A) 195 007 438	146 255 578	97 503 719	48 751 859
reprise lissée	(B) (48 751 859)	(48 751 859)	(48 751 859)	(48 751 859)
caducité cpt 229 clôture	(A) + (B) 146 255 578	97 503 719	48 751 859	-
Impact exercice (-) = produit	25 572 700	25 572 700	25 572 700	25 572 700

5.8 Indemnités de fin de concession

Au terme de la concession, il sera attribué au concessionnaire une indemnité correspondant à la valeur non amortie des ouvrages figurant au bilan de la concession, pour autant que le concessionnaire ait contribué au financement de ces ouvrages et dans la proportion de sa participation à leur financement. Par exception, les terrains sur lesquels reposent les ouvrages seront remis gratuitement au concédant en fin de concession, et seront de ce fait soumis à un amortissement de caducité linéaire.

	IFC sur biens existants à la cloture et non renouvelables	IFC prévisionnelle sur biens à renouveler	Total IFC
	-	-	-
	-	-	-
Bâtiment	10 245 503	414 625 377	424 870 880
Conduites Forcées	285 256 986		285 256 986
Elec de Commande	-	89 111 728	89 111 728
Elec de Puissance	-	238 229 268	238 229 268
Barrage & composants associés	52 792 140		52 792 140
Pièces sécurité	-		-
Pistes & Ponts	48 813 872	2 961 538	51 775 410
Turbine	-	378 800 973	378 800 973
Telecom	-		-
Autre composant	-	128 948 983	128 948 983
TOTAL	397 108 501	1 252 677 868	1 649 786 368

6 - ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC

1. Convention de gestion déléguée avec la société Electricité de Tahiti (EDT)
2. Convention de fourniture d'hydroélectricité
3. Accord de puissance garantie
4. Convention de prestation de conduite
5. Convention d'assistance administrative

ETATS DES ENGAGEMENTS A INCIDENCE FINANCIERE

1- Convention de gestion déléguée avec la société Electricité de Tahiti (EDT)

Une convention de gestion déléguée pour l'exploitation, la conduite et la maintenance des ouvrages de production hydroélectrique a été conclue entre MARAMA NUI et EDT en 2006.

Dans ce cadre, la société EDT a repris l'intégralité du personnel de la société MARAMA NUI, elle s'engage à maintenir les ouvrages confiés en parfait état de fonctionnement et à en assurer une gestion optimale sur la base d'un programme de maintenance et d'un programme à moyen terme de modernisation et de renouvellement prédéfinis et révisables d'accord des parties.

A la demande de MARAMA NUI, les conditions de rémunération de cette prestation sont passées en 2011 d'un mode forfaitaire à une refacturation au franc le franc des dépenses effectivement supportées par l'exploitant délégué. Depuis le 1er janvier 2018 un second avenant a mis en place une rémunération de la prestation fournie à hauteur de 2% des dépenses gérées.

Seuls les gros travaux dont la maîtrise d'œuvre est confiée à l'exploitant délégué sont refacturés avec l'application sur les coûts directs d'un coefficient destiné à couvrir les charges indirectes de production ainsi que les frais généraux du concessionnaire.

Un avenant 3 à cette convention, lui donnant une durée fixe de 10 ans, avec préavis de résiliation de 6 mois, a été signé le 19 juin 2021, avec effet au 1^{er} janvier 2020.

2- Convention de fourniture d'hydroélectricité

Le contrat de fourniture d'hydroélectricité, signé le 30 novembre 2000 avec la société EDT, s'est poursuivi. Le tarif unique de 12,06 F/kWh a néanmoins été remplacé, au 1^{er} mars 2016, par des tarifs différenciés par concessions.

Un avenant à cette convention, lui donnant une durée fixe de 10 ans, avec préavis de résiliation de 6 mois, a été signé le 19 juin 2021, avec effet au 1^{er} janvier 2020.

3- Accord de puissance garantie

Une convention de puissance garantie a été signée le 3 mai 1999 avec la société EDT. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en 2005 portant sur les nouvelles conditions d'application de la puissance garantie hydroélectrique modulée (PGHM) dont la valeur de référence évolue entre 9 MW, 12 MW et 18 MW selon 3 périodes saisonnières.

En cas d'incapacité propre à MARAMA NUI à fournir la PGHM, des pénalités peuvent être appliquées par EDT dans le cas où :

- a) EDT n'aurait pas pu, avec ses moyens thermiques disponibles, compenser le déficit de puissance hydroélectrique dans la limite des valeurs de référence de chaque période ;
- b) L'énergie hebdomadaire hydroélectrique déjà utilisée serait inférieure à la valeur de l'énergie minimale potentielle hebdomadaire de la période correspondante.

La pénalité est égale au volume estimé d'énergie non livrée, limitée au maximum à la valeur de l'énergie minimale hebdomadaire correspondante, exprimée en kWh, multipliée par le prix de cession en vigueur du kWh hydroélectrique par MARAMA NUI à EDT.



La convention a une durée de 5 ans à compter de la date de son approbation par le Ministre en charge de l'énergie, avec renouvellement tacite sauf dénonciation sous préavis de 6 mois.

Un avenant à cette convention, lui donnant une durée fixe de 10 ans, avec préavis de résiliation de 6 mois, a été signé le 19 juin 2021, avec effet au 1^{er} janvier 2020.

4- Convention de prestation de conduite

Le 1er avril 2017, une convention de prestation d'assistance à la conduite des ouvrages de MARAMA NUI a été conclue avec EDT. Cette convention permet de déléguer à EDT les missions de conduite desdits ouvrages, en dehors des heures ouvrables. La conduite est ainsi assurée 24/24h, 7/7j.

5- Convention d'assistance administrative

Depuis le 1er mars 2001, MARAMA NUI bénéficie de l'assistance d'EDT en matière administrative et financière, comptable, paye et ressources humaines, juridique, informatique et technique.... EDT met à disposition de MARAMA NUI les moyens humains et matériels lui permettant de fournir une assistance de qualité correspondant à la taille et aux besoins de la société.

L'assistance administrative fournie à MARAMA NUI concerne l'ensemble des tâches habituelles ou exceptionnelles que peut avoir à accomplir le service administratif d'une entreprise de la taille de cette société, tant dans son activité interne que dans ses rapports avec les tiers.

Les conditions de rémunération de cette assistance sont effectuées sur la base des coûts réellement engagés :

- Le coût de fonctionnement des services concernés constitués des frais de personnel majorés de 20% pour tenir compte des charges accessoires (locaux, téléphone, fournitures, amortissement du matériel...) sont pris en compte au prorata du temps passé,
- Les débours à savoir consultations juridiques ou autres sous-traitants sont refacturés au franc le franc

Pour l'exercice 2023, les montants facturés se sont élevés à 76.308.309 FCFP et inclus l'assistance informatique.